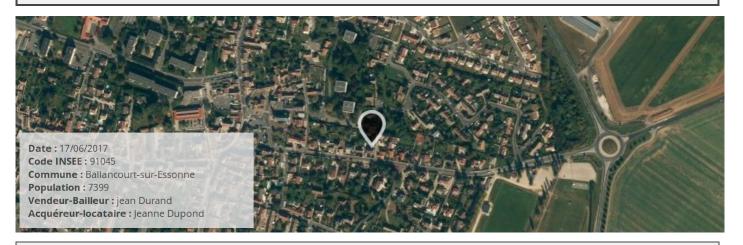


Cet exemple d'ERNMT gratuit à BALLANCOURT SUR ESSONNE est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

# ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 17B RUE DE CHEVANNES 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE



## SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	7 BASIAS, 1 BASOL, 3 ICPE	SEISME : NIVEAU 1
RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS <sup>(1)</sup>	RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)
Inondation Mouvement de terrain Séisme	Aucun	Risque industriel Transport de marchandises dangereuses

<sup>(1)</sup> Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRi Essonne	18/06/2012
Risque industriel (Effet thermique)	Préscrit	PPRT SME et ISOCHEM	19/01/2010
Risque industriel (Effet de surpression)	Préscrit	PPRT SME et ISOCHEM	19/01/2010
Risque industriel (Effet toxique)	Préscrit	PPRT SME et ISOCHEM	19/01/2010

#### CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Risque industriel

#### Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	Essonne - Juine	25/06/2004

## Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	18/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boue	16/08/1983	16/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	14/05/1991	12/06/1991
Inondations et coulées de boue	01/09/1991	01/09/1991	29/07/1992	15/08/1992
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/12/1992	16/08/1993	03/09/1993
Inondations et coulées de boue	21/08/1996	21/08/1996	09/12/1996	20/12/1996
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1993	30/09/1996	24/03/1997	12/04/1997
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/11/1996	31/08/1998	29/12/1998	13/01/1999
Inondations et coulées de boue	01/06/1999	01/06/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2006	31/03/2006	31/03/2008	04/04/2008
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016

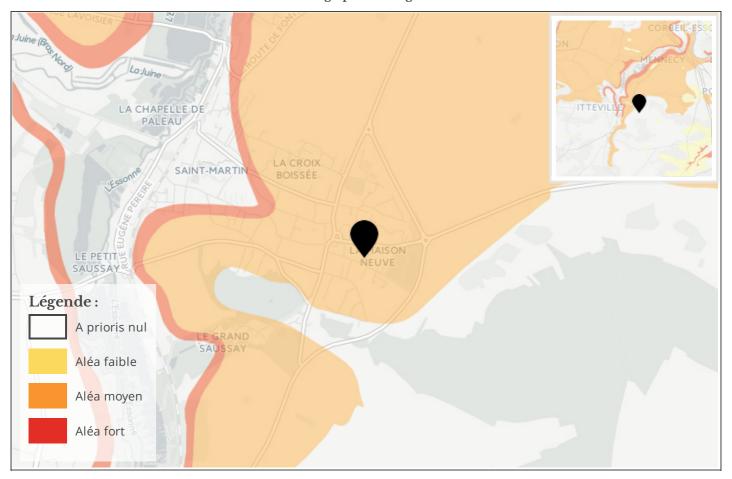
#### Cartographie des inondations



#### Cartographie des mouvements de terrains



#### Cartographie des argiles



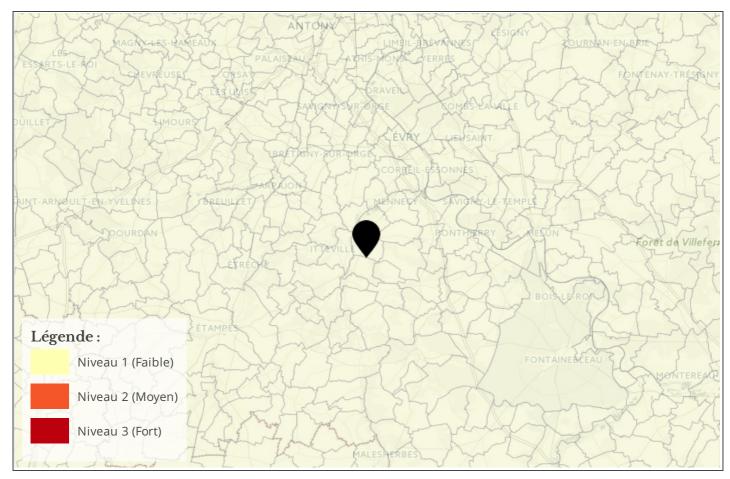
Cartographie des carrières / gypse



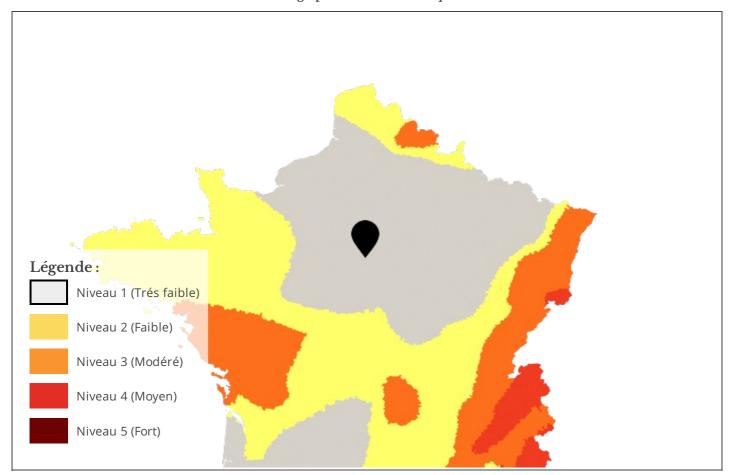
#### Referentiel cadastral parcelle



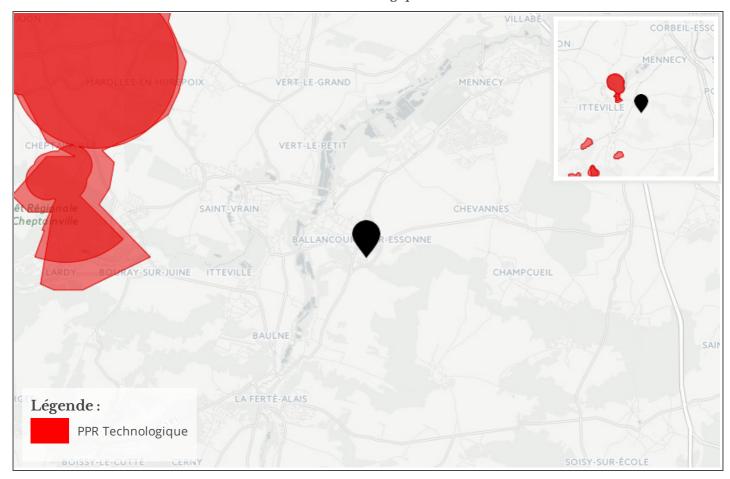
#### Information RADON



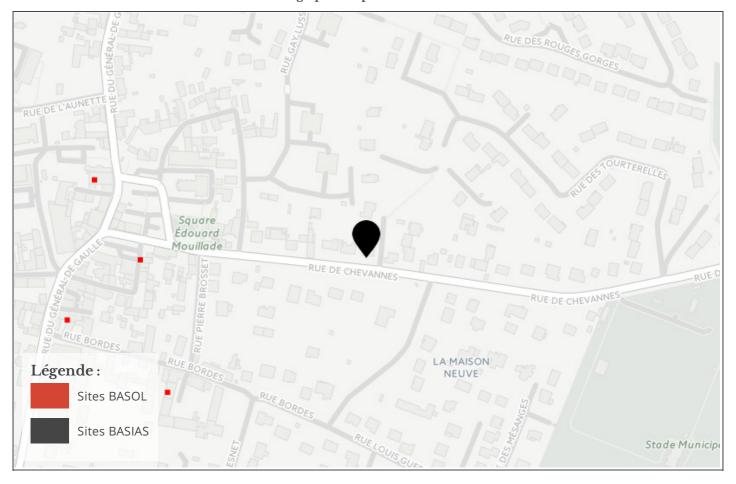
## Cartographie des zones sismiques



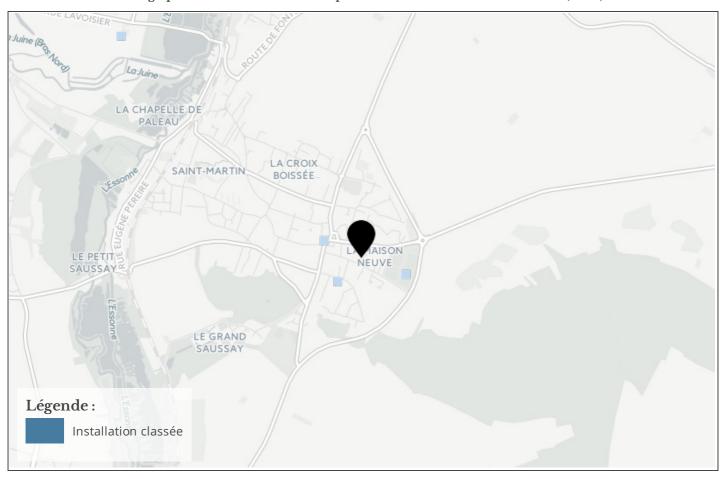
PPR Technologique



#### Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral								
N° 2012 PREF/DCSIPC/SIDPC n°64		du	29/08	3/2012	Mis	à jour le		
informations relatives au bien immobilier (bâti ou noi	n bâti)							
2. Adresse		code p	ostal ou	Insee	commune			
17B Rue de Chevannes			916	610	BALL	ANCOUR <sup>*</sup>	T SUR ESSONNE	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusie	eurs plans de pré	vention de ris	ques na	turels [PPR	n]			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR nat	turels <b>prescrit</b>				Ou	ıi	Non	Χ
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR natu	rels <b>appliqué</b>	par anticipa	tion		Oι	ıi	Non	Χ
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR natu	rels <b>approuv</b>	ré			Οι	ıi	Non	Χ
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à	1:							
inondation	cru	e torrentielle		mouv	rements de terrain		avalanches	
sécheresse		cyclone		remonté	e de nappe		feux de forêt	
séisme		volcan			autres			
extraits des documents de référence joints au	u présent état et p	ermettant la lo	calisatio	n de l'imme	euble au regard de	s risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de tr			les PPR r	naturels	Οι		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des	s PPR naturels ont	été réalisés			Οι	ıi	Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de p		ques miniers	[PPR m]					
en application de l'article L 174-5 du nouveau code m								
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR mi					<b>Ο</b> ι		Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR mini-		é par anticipat	tion		Οι		Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR mini > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à		re			Οι	"	Non	X
> si oui, les risques milliers pris en compte sont lies à		nts de terrain			autres			
extraits des documents de référence joints au				n de l'imme		c ricalloc	nris on compto	
extraits des documents de reference joints au	u present etat et p	erriectarit ia ic	Calisatio	ni de i ii ii ii	dible au legalu de	s risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de tr	avaux dans le règl	lement du ou c	les PPR r	miniers	Ou	ıi	Non	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des					Ou		Non	
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de p	prévention de ris	aues technolo	ogiques I	[PPR t]				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un			•		ré <b>O</b> u	ıi	Non	X
si oui, les risques technologiques pris en compte dans	•			o. c app. c a ·				,,
effet toxique		' fet thermique		effet de	surpression			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition		•			Ou	ıi	Non	Х
extraits des documents de référence joints au	·	_			euble au regard de	s risques	pris en compte	
,						•		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de tre technologiques	avaux dans le règl	lement du ou c	les PPR		Οι	ıi	Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des	s PPR technologiq	ues ont été réa	lisés		Ou	ıi	Non	
6 Situation de l'immeuble au regard du zonage rés	glementaire nou	r la nrise en co	omnte d	le la sismici	ité			
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement								
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicit		zone	4	zone	2 3 zo	ne 2	zone 1	Χ
	for	rte	moyen	nne	modérée	faib		és
faible faible								
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique								
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement								
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique	ue constatant la re	éalisation de la	vente		Οι	ii 	Non	
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire								
8. Vendeur - Bailleur		jean				Dura		
9. Acquéreur - Locataire	541	Jeanne		_		Dupo		
10. Lieu / Date	BALLA	NCOURT SUR E	:SSONNE			17/06/2	2017	

**Attention!** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

## Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
IDF9100214	pressing chapart, ex fretay claudette, pressing. 4 place henri vautravers ballancourt-sur-essonne (91045)	209 mètres
IDF9100194	hue marcel, station service, 16 rue bordes des ballancourt-sur-essonne (91045)	230 mètres
IDF9100201	imprimerie marquis a., imprimerie, 32 rue général de gaulle du ballancourt-sur-essonne (91045)	256 mètres
IDF9100202	central auto jacques lasseigne, ex m. lasseigne, garage, 49 rue général de gaulle du, m191 ballancourt-sur-essonne (91045)	285 mètres
IDF9100213	bci (ballancourt circuits imprimes), ex adb (les ateliers de ballancourt), fabrique de circuits imprimés, 25 rue vallée de la ballancourt-sur-essonne (91045)	372 mètres
IDF9100195	essonne habitat, hlm, 2 rue marie-sophie de la briffe ballancourt-sur-essonne (91045)	389 mètres
IDF9100212	maison de retraite de la presse mutuelle, maison de retraite, rue vallée de la ballancourt-sur-essonne (91045)	401 mètres

## Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
91.0049	, sarl ace-bci, 25, rue la vallée ballancourt-sur-essonne(91045)	313 mètres

#### Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
65.3678	elf aquitaine, ballancourt sur essonne 91610	284 mètres
65.3689	bci ballancourt circuits imprimes, ballancourt sur essonne 91610	354 mètres
65.12480	siredom, ballancourt sur essonne 91610	401 mètres

## Télécharger l'IAL

 $\underline{http://www.essonne.gouv.fr/old/old\ Securite/Information-et-documentation/Information-Acquereurs-Locataires}$ 

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Essonne	Déclarationde sinistres indemnisés			
en application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement			
	Adresse de l'immeuble			
Commune				
BALLANCOURT SUR ESSONNE				
	Sinistres indemnisés dans le cadre			
	d'une reconnaissance de l'état de catastro	phe		
Arrêtés de reconnaissance de l'état de	Cochez les cases <b>OUI</b> ou <b>NON</b>	siat dhuna indomnication		
catastrophes au profit de la commune	si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'obsuite à des dommages consécutifs à chacun c	-		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/01/1983 O O	ui <b>O</b> Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/06/1983 O O	ui <b>O</b> Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/11/1983 O O	ui <b>O</b> Non		
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 14/05/1991 O O	ui <b>O</b> Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/07/1992 <b>O</b> O	ui <b>O</b> Non		
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 16/08/1993 O O	ui <b>O</b> Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 09/12/1996 O 0	ui <b>O</b> Non		
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 24/03/1997 O O	ui <b>O</b> Non		
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 29/12/1998 <b>O</b> O	ui <b>O</b> Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/11/1999 <b>O</b> O	ui <b>O</b> Non		
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999 <b>O</b> O	ui <b>O</b> Non		
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 31/03/2008 O O	ui <b>O</b> Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/06/2016 O O	ui <b>O</b> Non		
Etabli le :	Nom et visa du vendeur ou du bailleur			
ECONT TO .	Trom et visa du vendedi ou du balliedi			
	Visa de l'acquéreur ou du locataire			

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**